



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 03/07/2019
Reçu en préfecture le 03/07/2019
Affiché le - 3 JUL. 2019
ID : 039-283900017-20190626-C2019_21-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 26 juin 2019**

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 0
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
24/05/2019

Délibération n° C 2019- 21

Création d'une section de soutien constituée d'anciens sapeurs-pompiers

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant :

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK; Messieurs, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI, Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), Monsieur Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département); Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 18 juin 2019 ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 19 juin 2019 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 19 juin 2019 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 juin 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Une réflexion nationale a été engagée conjointement entre la FNSPF et le ministère de l'Intérieur en la matière. Elle débouchera sur un texte national. Sachant que plusieurs SDIS et UD ont déjà expérimenté des dispositifs de ce type par voie conventionnelle, il est proposé de la mettre en place dans le Jura dès à présent en s'inspirant des travaux nationaux en cours.

A cet effet les instances ont été consultées pour avis, le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur les principes. Le prochain Bureau, qui a délégation, délibérera sur l'approbation de la convention SDIS - UD et l'autorisation de signature.

L'objectif est double : maintenir un lien intergénérationnel indispensable au développement du volontariat et à la vie des centres et assurer à titre supplétif des missions de soutien à l'activité associative et à l'activité du SDIS en terme de logistique non opérationnelle : manifestations, convoys et de participation aux formations des « gestes qui sauvent » en milieu scolaire.

Les principes en seraient les suivants :

- convention SDIS – UD définissant les modalités administratives, techniques et financières
- charte définissant obligations et droits
- mode supplétif
- commission mixte de fonctionnement
- protection : assurance automobile du SDIS, responsabilité civile du SDIS, assurance des intervenants hors accident de véhicules a priori par l'assurance de l'UDSPJ, aptitude sur certificat médical, permis VL ou PL valide
- coûts : répartition SDIS et UDSPJ, pas d'indemnisation des intervenants, prise en charge par le SDIS de la visite médicale, de frais liés au déplacement, d'une tenue simple
- autres : liste des retenus à établir et à suivre, besoins départementaux / besoins locaux
procédures GRT / GRHF à finaliser, communication à approfondir
- entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2019

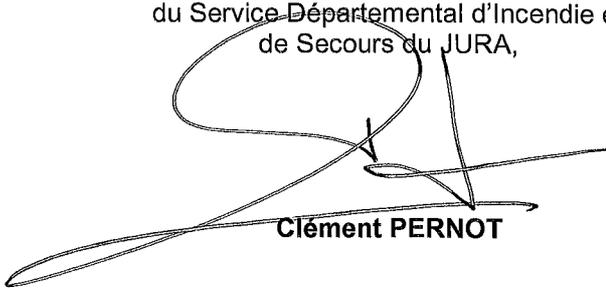
Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de nous prononcer sur la création et la mise en place de cette section de soutien selon les principes énoncés.

DECISION N° C 2019-21 DU 26 JUIN 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce pour la création et la mise en place d'une section de soutien constituée d'anciens sapeurs-pompiers.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le - 3 JUL. 2019
Affiché le - 3 JUL. 2019
Publié au RAA du 2^{or} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT